AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3396-DE
Reçu le 05/11/2026

2026_3396

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 3 novembre 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 3 novembre de l'an deux mille vingt-six à 17h30, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu inhabituel de ses séances à Caylus, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes
Date de la convocation : 27 octobre 2026
Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 31
Présents : Mesdames BAGES, BIRS, CARDONNEL, GINESTOUS, HOFFMANN, PAPADOPOULO, PHILIPPE, SOCCOL, SOLEILHET, VIDAILLAC ;
Messieurs ADAM, BURG, COUSI, CROS, ESTRIPEAU, FERAL, GALAN, GALLAND, GAUTIER, LOMBARD, LOPINET, MARTY, PALACH, PETIT, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.
Absents : M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, M. HENRY a donné procuration à Mme BIRS
Madame BOZONNET est excusée
Madame MIRAMOND et Monsieur ICHES sont absents
Monsieur COUSI Vincent a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3396
OBJET : EAU POTABLE - Ouverture d'un poste à temps complet de droit privé (ETAM ou OUVRIER)

La Présidente

Madame la Présidente expose aux membres du conseil communautaire, qu'en raison des besoins suite au départ d'un agent pouvant impliquer une réorganisation interne, et afin de répondre au besoin de service, il conviendrait de créer un emploi.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que ce service étant un SPIC par qualification légale, l'embauche sera faite sous forme de contrat de droit privé.

Le poste sera créé à partir du 1er décembre 2026.

La personne recrutée sera soumise à la convention collective nationale des travaux publics se rattachant au grade de recrutement (ETAM ou OUVRIER) ainsi qu'au code du travail, notamment aux articles L.1242-1 et I.1242-2.

AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3396-DE
Reçu le 05/11/2026

➢ Le poste sera ouvert sur deux options (CDD-CDI)

Nombre d'emploi	Fonctions	Rémunération et revalorisation	Durée hebdomadaire de service	Type de contrat
1	Agent exploitation eau potable	Selon barème fixé paritairement à l'échelon régional, revalorisé annuellement	35h00	CDD et/ou CDI

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Acceptent** les propositions ci-dessus ;
- **Chargent** La Présidente ou son suppléant, à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement et à la signature du et/ou des contrats;
- **Disent** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de la personne nommée dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours et pour les années à venir .

Fait à Caylus
Le 3 novembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS

Le Secrétaire de séance

Vincent COUSI

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr/